



PARCOURSUP

NOUVELLE PROCÉDURE D'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

Qu'est-ce que PARCOURSUP ?

Nouvelle procédure d'**admission** en **première année** des formations **post-bac**

- Pour trouver des *informations* sur les formations
- Pour déposer des *vœux* de poursuite d'études
- Pour répondre aux *propositions* d'admission

Calendrier de la procédure

À partir du 15
janvier

22 janvier au 13
mars 18h

14 au 31 mars
inclus

22 mai au 21
septembre inclus

- Information sur le fonctionnement de Parcoursup
- Inscription et saisie des vœux
- Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- Réception et réponses aux propositions
- Procédure complémentaire

Phase 1 : Création du dossier

- **Ce qu'il faut avoir sous les yeux pour l'inscription**
 - Identifiant National Élève (INE)
 - Adresse mail valide
 - Relevé de notes des épreuves anticipées de 1^{ère}
 - Relevé de notes du baccalauréat (si déjà titulaire)
 - Dernier avis d'imposition (CPGE avec internat, bourses)
- **Ce qu'il faut faire ensuite**
 - Noter son *n° de dossier*
 - Définir un *mot de passe* et le conserver précieusement

Formations concernées

Les vœux peuvent porter sur de très nombreux établissements et presque tous les types de formations

- ***Sélectives*** : BTS, CPGE, DUT, Ecoles...
- ***Non sélectives*** : Licences, PACES

Formations non concernées

Certaines formations ne sont pas concernées :

- Les formations du *privé hors contrat*
- Les plupart des formations *paramédicales* et *sociales*, ainsi que les *préparations* à ces écoles
- Certaines *écoles de commerce*
- Certaines *écoles d'art* hors ministère de la culture
- Les Instituts d'Etudes Politiques (*IEP* – « *Sciences Po* »)

Combien de vœux ?

- **1 à 10 vœux** sous *statut étudiant*

- **20 sous-vœux**

*pour l'ensemble des **vœux multiples** de BTS, DUT, CPGE, licences et PACES (hors écoles d'ingénieurs et de commerce et PACES Ile-de-France)*

- **1 à 10 vœux** sous *statut d'apprenti*

Les vœux multiples

- Formations regroupées par type, spécialité ou mention
 - BTS, DUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale
 - BTS métiers de la chimie dans 7 établissements différents*
= 1 vœu, 7 sous-vœux
 - CPGE regroupées par voie à l'échelle nationale
 - CPGE MPSI dans 3 établissements dont 1 avec et sans internat*
= 1 vœu, 3 sous-vœux
 - Certaines Licences et PACES regroupées à l'échelle académique
 - Ex: L1 Droit – académie Bretagne, sur 5 universités différentes*
= 1 vœu, 5 sous-vœux

Vœux multiples : cas particulier

Ecoles d'ingénieurs et écoles de commerce organisées en réseaux d'établissements

- Concours commun = 1 vœu
- Chaque école du réseau = 1 sous-vœu
- Le nombre de sous-vœux n'est pas limité !
 - Ex : Concours Geipi Polytech (33 écoles)
 - Participation au concours = 1 vœu
 - Je peux postuler sur autant d'écoles que je veux sur ces 33 écoles

À noter sur la saisie des vœux

- Les vœux ne sont *pas hiérarchisés*
- Pour certaines formations de *CPGE*, il est possible de demander la même formation *avec et sans internat*
(même *CPGE avec ou sans internat = 1 vœu*)
- Les sous-vœux pour les *écoles d'ingénieur*, de commerce ne sont *pas limités en nombre*

Phase 2 : Finalisation des vœux

Du 14 au 31 mars

- Compléter chaque candidature
 - Motiver son projet de formation en quelques lignes, pour chaque vœu
 - Fournir les documents demandés
- Valider chacun de ses vœux



Phase 3 : Propositions et réponses

À partir du 22 mai

- Chaque candidat reçoit des réponses pour chaque vœu et sous-vœu, signalées par **l'appli, mail et SMS**
- Plusieurs types de réponses :
 - Formation sélective :
 - « Oui »
 - « Non »
 - « En attente »
 - Formation non sélective :
 - « Oui »
 - « Oui, si... »
 - « En attente »

Propositions et réponses

- « **Oui, si...** »
 - Proposition d'admission avec un parcours de formation personnalisé selon la progression de l'étudiant
 - Remise à niveau
 - Cursus pluridisciplinaire
 - Cursus autonomie ou accompagné
 - Cursus accéléré ou progressif
- « **En attente** »
 - Inscrit sur une « liste supplémentaire » de candidats qui devront attendre qu'une place se libère sur la liste principale des admis pour être eux-mêmes véritablement admis

Comment répondre aux propositions ?

- Chaque candidat doit répondre aux propositions d'admission « Oui » et « Oui, si »
 - Du **22 mai** au **25 juin** : *7 jours pour répondre*
 - Du **26 juin** au **20 août** : *3 jours pour répondre*
 - À partir du **21 août** : *1 jour pour répondre*
- Au-delà du délai, une ***non réponse libère la place*** pour un autre candidat
- Dès qu'il a au moins deux propositions, chaque candidat doit choisir
- Tant qu'il reste « en attente » sur un vœu, chaque candidat peut différer son choix définitif

Charlotte, élève de T^{ale} Générale

→ Charlotte a fait 8 vœux, tous confirmés. Le 22 mai, elle prend connaissance des décisions des établissements

Vœux de Charlotte	22 mai : réponses des établissements	22 mai : réponses de Charlotte	La procédure continue
CPGE « A »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	Elle accepte la proposition d'admission en DUT « F » Elle maintient deux vœux en attente : BTS « B » et DUT « G » Elle choisit donc de renoncer aux trois autres propositions d'admission : CPGE « A », Licence « C » et licence « E » Elle choisit de renoncer à un vœu en attente : CPGE « H »
BTS « B »	En attente d'une place	Maintient	
Licence « C »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
CPGE « D »	NON		
Licence « E »	OUI – SI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Renonce	
DUT « F »	OUI (proposition d'admission) Réponse avant le 29 mai	Accepte	
DUT « G »	En attente d'une place	Maintient	
CPGE « H »	En attente d'une place	Renonce	

L'Exemple de Charlotte élève de terminale

- Le 28 mai, Charlotte reçoit une nouvelle proposition d'admission pour le DUT « G », vœu maintenu en attente :

Etat des vœux de Charlotte au 27 mai

BTS « B »

En attente d'une place

DUT « F »

OUI (proposition d'admission)

DUT « G »

En attente d'une place

Charlotte reçoit une nouvelle réponse le 28 mai

28 mai : réponses de Charlotte

Renonc
e

Renonc
e

Accept
e

Charlotte s'inscrit en DUT « G »

OUI (proposition d'admission)
Réponse avant le 4 juin

- Charlotte accepte la proposition d'admission au DUT « G ».
- Elle renonce donc au DUT « F » qu'elle avait précédemment accepté et renonce aussi à son vœu de BTS « B » en attente car il l'intéresse moins que le DUT « G » qu'elle vient d'accepter.
- Il ne lui reste plus qu'à s'inscrire administrativement au DUT « G » une fois les résultats du bac connus.

Ressources en ligne

www.terminales2017-2018.fr

www.monorientationenligne.fr

TERMINALES 2017/2018
5 ÉTAPES pour mon parcours dans l'enseignement supérieur

ÉTAPE 1 ÉTAPE 2 ÉTAPE 3 ÉTAPE 4 ÉTAPE 5

J'explore les possibles

- Dix conseils pour s'orienter
- Que faire après mon bac ?
- Info métiers
- Info filières
- Schéma des études après le bac

Je découvre les formations de l'enseignement supérieur

J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix

Je souhaite en parler

Je précise ce que je vais demander

Mentions légales | © MEN - MESRI - ONISEP 2018

onisep MON ORIENTATION EN LIGNE.FR

Des conseillers en ligne, par téléphone, chat et mail

TÉLÉPHONE TCHAT MAIL BOITE À OUTILS

L'Onisep et ses conseillers répondent à vos questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers. Vous êtes collégien, lycéen, étudiant, parent, vous pouvez les contacter gratuitement par téléphone, tchat ou mail.

Accédez à des informations complémentaires grâce à la boîte à outils.

Être boursier de l'ens. supérieur

- Le Dossier Social Étudiant (DSE)
 - Procédure unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire
 - Demande à partir du 15 janvier sur www.messervices.etudiant.gouv.fr , avant même d'avoir le résultat du bac

